

PERMIS D'ORGANISATION

N° : **383**DATE : **30 avril 2026**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

*(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.
Toute autre information sera annexée au présent règlement.)*

38^{ème} RALLYE DE SAINT-MARCELLIN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA ST MARCELLINOISE
Nom du Rallye :	38 ^{ème} RALLYE DE ST MARCELLIN
Date :	3 ET 4 JUILLET 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	NATIONAL
Eligibilité :	Le 38 ^{ème} Rallye du St Marcellin compte pour : La coupe de France des Rallyes 2026 coefficient 4 Le championnat de la Ligue du Sport Automobile RHONE ALPES
Participation étrangère autorisée ?	PEA
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	WILLY QUIRON BLONDIN
Téléphone :	04 57 33 16 69
Mail :	Asa.stmarcellinoise@gmail.com
Comité d'Organisation	
Président :	FABRICE BECT
Membres :	
Secrétariat du Rallye, Adresse :	2 avenue du collège 38160 St Marcellin
Téléphone :	04 57 33 16 69
Mail :	Asa.stmarcellinoise@gmail.com
Site :	https://asastmarcellinoise.fr
Permanence du Rallye :	Gymnase de la Saulaie 38160 St Marcellin
Lieu, date, horaire :	3 et 4 juillet de 08h à 23h00

Organisateur technique	
Nom :	WILLY QUIRON BLONDIN
Adresse :	2 avenue du collège 38160 St Marcellin
Téléphone :	06 72 00 88 41
Mail :	Asa.stmarcellinoise@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 4 mai 2026
Ouverture des engagements	Lundi 4 mai 2026
Clôture des engagements	Lundi 22 juin 2026
Parution du carnet d'itinéraire	27 ET 28 juin 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Stade de foot Soranzo St Marcellin 27,28 juin de 8h00 à 18h00 et le vendredi 3 juillet de 8h00 à 12h00 gymnase de la saulaie St Marcellin
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	27 et 28 juin de 8h à 18h et le 3 juillet de 8h00 à 12h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Gymnase de la saulaie 38160 St Marcellin le 3/07 de 12h00 à 16h45
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Gymnase de la Saulaie 38160 St Marcellin le 3/07 de 12h15 à 17h00
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc fermé piste du stade la Saulaie 38160 St Marcellin 3/07 à 12h15
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Gymnase de la Saulaie 38160 St Marcellin (salle PC) le 3/07 à 16h00
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc fermé 3/07 à 18h30
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc fermé 3/07 à 18h30
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Briefing écrit distribué lors des vérifications administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc fermé piste du stade : ES1 V03/07 – Départ : 20h00 ES3 S04/07 – Départ : 8h
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc fermé Le V03/07 Arrivée : 21h39 Le S04/07 Arrivée : 21h11
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Garage du péage, chemin des Echavagnes 38160 St Marcellin, 04/07 après 21h11
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC

Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Podium le 04/07 à 21h11
SHAKEDOWN	
Une séance d'essai est prévue	A St Vérand le 3 juillet de 9h00 à 13h00
Vérifications administratives	Gymnase de la Saulaie LE 3/07 à 8h00
Vérifications techniques	Au départ à St Vérand
Directeur de course au départ	Christian GIBILY 3302
Commissaire technique	Patrick GARREAU 22045

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	Georges LEMMENS 46609
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Armand AGOSTINO 12775
Commissaires Sportifs	Marie-Noelle FAURE 20376
Commissaire Sportif	Emmanuel VEYRET 1316
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Martine CELLE
Directeur de Course	Bruno MUSELLI 2403
Directeur de Course Adjoint délégué aux ES et nouveau départ	Denis MOCELLIN 3310
Directeur de Course Adjoint délégué aux ES	Didier ROSSIGNOL 11521
Directeur de Course Adjoint délégué aux ES	Daniel Vernet 14721
Commissaire Technique responsable et nouveau départ	Sylvie DALPAOS 233751
Commissaire Technique adjoint	Christophe BIAGIONI 139294
Commissaire Technique adjoint	Sébastien MASCLAUX 22936
Commissaire Technique adjoint	Jean-Michel OTTAVI 1534
Commissaire Technique adjoint	Alain BILLOUD 13082
Commissaire Technique adjoint délégué au SHAKEDOWN	Patrick GARREAU 22045
Médecin chef	Jean FAYOLLE
Chargé des relations avec les concurrents	Jocelyne MUGNIER 23843
Chargé des relations avec les concurrents	Hervé VAUTRAT 3259
Chargé des relations avec les concurrents	Christian JOLY 11082
Juge de fait	Michel PETTEX-MUFFAT 3307

Juge de fait	Olivier CONCHELIN	180079
Chargé des relations avec la presse	Dolores JUEN	309320
Chronométrateurs	LCCHRONO	
Classement	LCCRHONO	
Speaker	Philippe GAVARD	
Speaker	Martin GRENIER	

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, un accusé de réception d'engagement, aucune convocation pour les vérifications administratives. Voir le site internet (asastmarcellinoise.fr)

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de ST MARCELLIN doit adresser à l'ASA ST MARCELLINOISE la demande d'engagement, dûment complétée, avant le lundi 22 juin 2026.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. (150 modernes et 20 VHC)

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 580 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1160 € (x 2)
- Pour la séance d'essai l'engagement est à 100,00€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Merci de mettre l'ordre à SPORT MECANIQUE ST MARCELLINOIS**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini sur le carnet d'itinéraire (Avenue de la Saulaie et sur le champ de Mars de St Marcellin).

Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m+5 minimum) et résistante aux hydrocarbures, disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de ST MARCELLIN représente un parcours total sur les deux jours de 337,7 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 126,03 km.

Les épreuves spéciales sont : **le vendredi soir 3 juillet 2026**

ES 1 : ST MARCELLIN /CHEVRIERES : 5,4 km

ES 2 : MAZARIN/VARACIEUX : 6,03 KM

Le samedi 4 juillet 2026

ES 3/6/9 : ST MARCELLIN/VARACIEUX : 17,3 KM

ES 4/7/10 : MARNANS/VIRIVILLE : 9,9 KM

ES 5/8/11 : ROYBON/ST APPOLINARD/DIONAY : 11,0 KM

Une séance d'essai aura lieu le vendredi 3 juillet 2026 de 9h00 à 13h00 à St Vérand 38160.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

*le samedi 27 juin 2026 de 8h00 à 18h00

*le dimanche 28 juin 2026 de 8h00 à 18h

*le vendredi 3 juillet 2026 de 8h00 à 12h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.17 NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON

Le concurrent pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en parc fermé au plus tard 30 minutes avant le départ de l'étape qui suit celle de l'abandon.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix se déroulera le samedi 4 juillet 2026 à partir de 20h30, sur le podium d'arrivée au gymnase de la Saulaie

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Général	Classement	80 à 110 partants	+ de 110 partants
	1 ^{er}	625€	1015€
	2 ^{ème}	435€	580€
	3 ^{ème}	290€	290€
	4 ^{ème}	145€	145€
	5 ^{ème}		70€
Coupes Dames	440€		
Montant total des prix			32780€

Le classement scratch sera mis à disposition sur le site de l'ASA : asastmarcellinoise.fr

Tous les équipages à l'arrivée auront une coupe ou un trophée.